

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20251015-2025_D_91-DE

Berser
Le Véault

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 15 OCTOBRE 2025

Date de la convocation
08/10/2025Date d'affichage
08/10/2025

Objet de la délibération

Redevance ORANGE
Pour NRAZO
Année 2025

N° 91/25

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, M. BORDE, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BRAZARD donne pouvoir à M. CHEMIN, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, Mme CRAVAGNOLO, Mme GRAS.

Madame le Maire rappelle la mise en service du NRAZO au Chêne par ORANGE. Elle explique que par convention, une location à terme échu par un an était prévue avec ORANGE.

Elle propose que la Commune de Roussillon émette un titre de recettes à compter de l'année 2016 en appliquant l'indice IRL pour chaque année.

Ainsi pour 2025 :
 $700 \times 145.47 : 119.69 = 850.77 \text{ €}$

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 13 POUR, d'émettre un titre de recettes à compter de l'année 2016 à la société ORANGE soit 850.77 € pour 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS

